

## Compte-Rendu Sommaire de la séance du Conseil Municipal en date du 22 avril 2011



Après examen des questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal :

• **PREND CONNAISSANCE** des décisions suivantes, prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **15 mars 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'association Authentiques Motocyclettes des Pays de Vilaine, fixant les conditions d'occupation d'une partie des Halles Garnier, située Quai Jean Bart, pour l'organisation d'une bourse d'échanges.  
Cette mise à disposition est conclue, à titre gratuit, du samedi 19 au dimanche 20 novembre 2011.

- **15 mars 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'ESAT du Pâtis, fixant les conditions d'utilisation du gymnase des Chaffauds, pour y pratiquer des activités sportives.  
Cette mise à disposition est conclue, à compter du 15 mars 2011 jusqu'au 31 juillet 2011, tous les mercredis de 10h00 à 11h00, moyennant un coût horaire de 4,45 euros.

- **28 mars 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et Monsieur Jean-Luc PALIERNE, demeurant 6 Place Saint-Sauveur à Redon, fixant les conditions d'occupation de l'emplacement de stationnement n°3 du parking municipal, situé rue des Doutes.  
Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 15 avril 2011, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 12 ans, moyennant le versement d'une redevance mensuelle fixée chaque année par le Conseil Municipal.

- **30 mars 2011** : Signature d'un marché pour les travaux d'effacement de réseaux basse tension, France Télécom et l'éclairage public pour les rues des Chambots, du Port Nihan, du Général de la Ferrière et du Val, passé selon la procédure adaptée avec SADER de Sérent (56) pour un montant de 117 661,99 euros TTC.

- **31 mars 2011** : Signature d'un marché pour l'aménagement des abords du Théâtre, passé selon la procédure adaptée avec l'entreprise TPMT de Bains sur Oust (35) pour un montant de 462 300,92 euros TTC.

- **4 avril 2011** : Signature d'un bail d'habitation entre la Ville et Monsieur Yannick POLIGNÉ, Curé de la Paroisse, fixant les conditions d'occupation du presbytère situé 24 rue du Moulinet à Redon.

Ce bail est conclu pour une durée de six ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, reconductible ensuite une fois pour une durée égale à celle du contrat initial.

Le loyer mensuel s'élève à 250 euros.

- **12 avril 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et l'association "Les Articulés", fixant les conditions d'occupation d'un local communal situé dans les anciennes Halles Garnier, Quai Jean Bart, pour la fabrication d'éléments devant servir au défilé de la Taknaw Parade.

Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, à compter du 7 mars 2011 jusqu'au 6 juin 2011.

- **19 avril 2011** : Signature d'une convention passée entre la Ville et la Fédération d'Animation Rurale en Pays de Vilaine, fixant les conditions d'occupation d'un local communal situé dans la partie sécurisée des anciennes Halles Garnier, Quai Jean Bart, pour le stockage de son matériel.  
Cette mise à disposition est consentie, à titre gratuit, pour une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011, renouvelable ensuite par tacite reconduction d'année en année sans pouvoir excéder 12 ans.

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **DECIDE** de fixer à 4 le coefficient applicable aux tarifs de référence de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (0,75 et 0,25 euro) et **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2012.

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** de voter le montant de l'Autorisation de Programme et la répartition des Crédits de Paiement comme suit :

PROGRAMME DE MODERNISATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC				
MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME	MONTANT DES CREDITS DE PAIEMENT			
	2011	2012	2013	2014
260 000 €	50 000 €	70 000 €	70 000 €	70 000 €

**PRECISE** que les dépenses seront équilibrées comme suit :

Autofinancement communal = 260 000 €

et **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2011.

• A l'unanimité, **DECIDE** d'exonérer partiellement de taxe foncière sur les propriétés bâties les constructions affectées à l'habitation achevées antérieurement à la mise en place du plan de prévention des risques technologiques autour de l'établissement BJ 75 à Redon et situées dans le périmètre d'exposition aux risques délimité par le plan, **FIXE** le taux de l'exonération à 30 %, **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et **RAPPELLE** que, pour bénéficier de cette exonération, chaque propriétaire concerné doit adresser, avant le 1<sup>er</sup> janvier de la première année à compter de laquelle l'exonération est applicable, une déclaration au service des impôts du lieu de situation des biens comportant tous les éléments d'identification du ou des immeubles concernés.

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion Ville du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• Par 19 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Ville établi pour l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement: ..... 11 509 091,25 €  
 Recettes de fonctionnement : ..... 13 103 088, 55 €

**Résultat de fonctionnement** : ..... 1 593 997, 30 €

Dépenses d'investissement : ..... 2 237 956,90 €  
 Recettes d'investissement : ..... 4 741 138,02 €  
 (dont l'excédent d'investissement reporté N-1 de 793 260,63 €)

**Résultat d'investissement** : ..... 2 503 181,12 €

**Résultat global de clôture** : ..... **4 097 178,42 €**  
 (dont les reports N-1)

**Restes à réaliser (Investissement) :**

Dépenses : ..... 2 390 884,32 €  
 Recettes : ..... 136 754,27 €

**Résultat des restes à réaliser** : ..... - 2 254 130,05 €

**Résultat réel de clôture** : ..... **1 843 048,37 €**

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion Eau du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• Par 19 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Eau établi pour l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : .....	197 216,28 €
Recettes d'exploitation : .....	329 317,33 €
<b>Résultat d'exploitation</b> : .....	132 101,05 €
Dépenses d'investissement : .....	35 308,16 €
Recettes d'investissement : .....	225 594,52 €
<b>Résultat d'investissement</b> : .....	190 286,36 €
<small>(dont l'excédent d'investissement reporté N-1 de 58 145,64 €)</small>	

**Résultat global de clôture** : ..... **322 387,41 €**  
(dont les reports N-1)

**Restes à réaliser** (investissement):

Dépenses : .....	4 654,53 €
Recettes : .....	0, 00 €

**Résultat des restes à réaliser** : ..... - 4 654,53 €

**Résultat réel de clôture** : ..... **317 732,88 €**

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion Assainissement du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• Par 19 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Assainissement établi pour l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : .....	123 943,97 €
Recettes d'exploitation : .....	204 943,03 €
<b>Résultat d'exploitation</b> : .....	80 999,06 €
Dépenses d'investissement : .....	61 748,49 €
Recettes d'investissement : .....	420 907,96 €
<b>Résultat d'investissement</b> : .....	359 159,47 €
<small>(dont l'excédent d'investissement reporté N-1 de 156 570,23 €)</small>	

**Résultat global de clôture** : ..... **440 158,53 €**

**Restes à réaliser** :

Dépenses : .....	43 537,21 €
Recettes : .....	0, 00 €

**Résultat des restes à réaliser** : ..... - 43 537,21 €

**Résultat réel de clôture** : ..... **396 621,32 €**

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion Assainissement non collectif du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• Par 19 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Assainissement non collectif établi pour l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : .....	153,00 €
Recettes d'exploitation : .....	2 360,00 €
<b>Résultat d'exploitation</b> : .....	2 207,00 €
<small>(dont l'excédent d'exploitation reporté N-1 de 1 890 €)</small>	

Dépenses d'investissement : .....	307,31 €
Recettes d'investissement : .....	153,00 €

**Résultat d'investissement** : ..... - 154,31 €  
(dont le déficit d'investissement reporté N-1 de 307,31 €)

**Résultat global de clôture** : ..... **2 052, 69 €**

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion Lotissement du Tertre du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice et **APPROUVE** le compte de gestion Lotissement Bahurel II du Receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• Par 19 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif du lotissement du Tertre établi pour l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : ..... 17 495,31 €  
Recettes de fonctionnement : ..... 41 697,80 €

**Résultat de fonctionnement** : ..... 24 202,49 €  
(dont l'excédent de fonctionnement reporté N-1 de 18 394,17 €)

Dépenses d'investissement : ..... 15 232,23 €  
Recettes d'investissement : ..... 15 232,23 €

**Résultat d'investissement** : ..... 0 €  
(dont le déficit d'investissement reporté N-1 de 15 232,23 €)

**Résultat global de clôture** : ..... **24 202,49 €**

et **APPROUVE** le compte administratif du lotissement Bahurel II établi pour l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses de fonctionnement : ..... 83 621,92 €  
Recettes de fonctionnement : ..... 152 418,05 €

**Résultat de fonctionnement** : ..... 68 796,13 €  
(dont l'excédent de fonctionnement reporté N-1 de 152 418,05 €)

Dépenses d'investissement : ..... 83 291,31 €  
Recettes d'investissement : ..... 83 291,31 €

**Résultat d'investissement** : ..... 0 €  
(dont le déficit d'investissement reporté N-1 de 83 291,31 €)

**Résultat global de clôture** : ..... **68 796,13 €**

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** le compte de gestion Cimetière - caveaux du receveur pour l'exercice 2010, dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

• Par 19 voix pour et 7 abstentions (le Maire ne prenant pas part au vote), **APPROUVE** le compte administratif Cimetière-Caveaux établi pour l'exercice 2010, faisant apparaître les résultats suivants :

Dépenses d'exploitation : ..... 42 848,27 €  
Recettes d'exploitation : ..... 7 291,40 €

**Résultat d'exploitation** : ..... **- 35 556,87 €**  
(dont le déficit d'exploitation reporté N-1 de 31 077,51 €)

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement de 1 593 997,30 euros du compte administratif 2010 au budget primitif 2011, comme suit :

- 950 000 € en section de fonctionnement, en excédent de fonctionnement reporté, au compte 002
- 643 997,30 € en section d'investissement, en excédents de fonctionnement capitalisés, au compte 1068

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** d'affecter l'excédent d'exploitation de 132 101,05 euros du compte administratif de l'exercice 2010 au budget primitif 2011, comme suit :

- 71 229,59 € en section d'exploitation, en excédent de fonctionnement reporté, au compte 002
- 60 871,46 € en section d'investissement, en excédents de fonctionnement capitalisés, au compte 1068

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** d'affecter l'intégralité de l'excédent d'exploitation de 80 999,06 euros du compte administratif de l'exercice 2010 au budget primitif 2011, en section d'investissement, en autres réserves, au compte 1068.

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **FIXE** les taux d'imposition pour l'exercice 2011 comme suit :

	TAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT	TAUX VOTE EXERCICE 2011	BASE	PRODUIT
Taxe d'Habitation	17,16 %	17,50 %	10 606 000	1 856 050,00 €
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	21,05 %	21,47 %	12 209 000	2 621 272,30 €
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	48,90 %	49,88 %	50 400	25 139,52 €
			<b>TOTAL</b>	<b>4 502 461,82 €</b>

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **APPROUVE** les tarifs des services publics municipaux et des prestations de service effectuées par la Ville pour l'exercice 2011 et **DIT** que ces tarifs prendront effet aux dates indiquées.

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **DECIDE** de verser aux associations les subventions dont le détail figure en annexe du budget primitif Ville de l'exercice 2011, conformément aux dispositions de la loi n° 92-125 du 6 février 1992, **DIT** que le montant total des subventions aux associations s'élève à 199 887,72 euros dont 73 032,00 € de montant non affecté devant faire l'objet d'une décision ultérieure d'affectation, **DECIDE**, afin d'alléger la trésorerie des associations et dans l'attente du montant octroyé par le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine au titre des subventions du volet n°3 du contrat de territoire du Pays de Redon, d'accorder un acompte à l'Office Municipal de la Culture et des Loisirs, à l'Office Municipal des Sports et à chacune de leurs associations membres, **ATTRIBUE** au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de 388 000 € et à la Caisse des Ecoles une subvention de 3 500 € et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2011.

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **ACCEPTE** l'adhésion de la Ville aux associations qui présentent un intérêt public local (Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, Conférence des Villes de Bretagne, Fondation du Patrimoine, Charte de la Langue Bretonne), **ACCEPTE** le versement des cotisations pour l'année 2011 et **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2011 au compte 6281 - Concours divers (cotisations...).

• A l'unanimité, **DECIDE** de financer le poste de l'emploi jeune pérennisé par l'association Elan Sportif Redonnais, section handball, à hauteur de 3 136 euros pour l'année 2011. Le montant du financement ainsi versé sera calculé au prorata de la durée effective du contrat durant l'année et **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2011 au compte 6748 - Autres subventions exceptionnelles.

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **ADOPTE** le budget primitif Ville pour l'exercice 2011, arrêté comme suit:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	13 583 500 €	6 150 000 €
DEPENSES	12 410 000 €	6 150 000 €
<i>EXCEDENT</i>	<i>1 173 500 €</i>	

**PRECISE** que l'excédent présenté par la section de fonctionnement n'est pas contraire au principe comptable de l'équilibre budgétaire qui stipule que « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget dont la section de fonctionnement **comporte** ou reprend un excédent et dont la section d'investissement est en équilibre réel après reprise, pour chacune des sections, des résultats apparaissant au compte administratif de l'exercice précédent », **INDIQUE** que la Ville a décidé, par délibération en date du 15 décembre 1995, de voter le budget par nature avec présentation fonctionnelle, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre et de l'opération pour la section d'investissement et **PRECISE** que l'avance budgétaire d'un montant de 28 000 € au budget annexe "Maison de Santé" est remboursable, à compter de 2012, selon une annualité de 7 000 €, sur 4 ans.

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** le budget primitif Eau, pour l'exercice 2011, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : .....451 800,00 €  
 - Investissement : .....520 311,88 €

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** le budget primitif Assainissement, pour l'exercice 2011, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : .....199 600,00 €  
 - Investissement : .....780 254,09 €

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** le budget primitif Assainissement non collectif, pour l'exercice 2011, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : .....2 507,00 €  
 - Investissement : .....154,31 €

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** le budget primitif pour le lotissement du Tertre, pour l'exercice 2011, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

Fonctionnement : .....24 202,49 €  
 Investissement : .....0,00 €

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** le budget primitif pour le lotissement Bahurel II, pour l'exercice 2011, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

Fonctionnement : .....71 555,34 €  
 Investissement : .....0,00 €

• Par 20 voix pour et 7 voix contre, **ADOpte** le budget primitif Cimetière-Caveaux, pour l'exercice 2011, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Exploitation : .....70 440,75 €

• Par 20 voix pour, 4 voix contre et 3 abstentions, **DECIDE** la création d'un budget annexe "Maison de Santé", à compter de l'exercice budgétaire 2011, **DIT** que l'instruction comptable M 14 s'applique à ce budget, **DECIDE** d'assujettir ce budget au régime de la Taxe sur la Valeur Ajoutée, **PRECISE** que les prévisions de recettes se feront hors taxe collectée et que les prévisions de dépenses se feront hors taxe déductible, **ADOpte** le budget primitif "Maison de Santé", pour l'exercice 2011, arrêté comme suit en recettes et en dépenses :

- Fonctionnement : 0 €  
 - Investissement : 140 000 €

**DIT** que les frais d'études de définition et de programmation payés en 2010 et 2011, ainsi que les crédits inscrits en restes à réaliser 2010, sur le budget principal, feront l'objet d'écritures de reprises au sein du budget annexe de la Maison de Santé et **PRECISE** que l'avance budgétaire du budget principal vers le budget annexe "Maison de Santé", d'un montant de 28 000 €, sera remboursable, à compter de 2012, selon une annualité de 7 000 €, sur 4 ans.

• A l'unanimité, **FIXE** à 7,55 euros par enfant scolarisé dans les écoles maternelles privées de Redon le montant de la participation de la Ville aux dépenses de l'arbre de Noël 2011 et **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2011.

• A l'unanimité, **FIXE**, pour l'année 2011, les participations de la Ville dans le cadre des sorties organisées par les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Redon, en fonction des projets et par élève redonnais à :

- 3,80 euros par jour pour les classes de mer, de nature, de montagne et autres activités,
- 5,35 euros par jour pour les classes de neige.

**DIT** qu'il sera donné priorité aux classes de découverte sur les autres activités scolaires, jusqu'à hauteur des crédits votés et **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif Ville de l'exercice 2011.

• Par 20 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, **APPROUVE** le projet de règlement interne de passation des marchés publics à procédure adaptée et **DÉCIDE** la création d'une commission des marchés à procédure adaptée constituée comme suit :

Président : Monsieur Louis Le COZ

Membres titulaires :

- Madame Josette JUGE
- Monsieur Roland BAILLEUL
- Madame Michelle CHAUVIN
- Monsieur André LE ROUX
- Monsieur Francis MACÉ

Membres suppléants :

- Madame Chantal NOBLET
- Madame Jennifer MATULL
- Madame Françoise ALBERT
- Monsieur Jean- Luc GUILLAUME
- Madame Edwige LOURMIERE

• A l'unanimité, **CRÉÉ** un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou des ingénieurs territoriaux, **TRANSFORME** un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise principal en un emploi permanent à temps complet de technicien territorial et **FIXE** la date d'effet de ces ajustements d'emplois, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.

• A l'unanimité, **FIXE** le montant de la prime annuelle à 792 euros (sept cent quatre-vingt-douze euros) pour le personnel des catégories A et B et à 856 euros (huit cent cinquante-six euros) pour le personnel de la catégorie C, **RAPPELLE** que cette prime est versée au personnel permanent et non permanent, à l'exclusion des agents ayant moins de trois mois de services publics effectifs et consécutifs et **PRÉCISE** que cette prime est attribuée :

- pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> juin 2010 et le 31 mai 2011, avec la rémunération du mois de juin 2011, en proportion de la quotité de travail réellement effectuée et de la période d'activité effective,

- ou, en dehors de la période de référence précitée, à due proportion avec la dernière rémunération versée en cas de fin de position d'activité, sur la base du montant annuel connu au dernier jour d'activité rémunérée,

- et, à titre exceptionnel, pour les agents sollicitant le versement d'un acompte sur prime au prorata de la période considérée, dès lors que la demande apparaît justifiée.

• Par 20 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, **APPROUVE** la procédure du concours restreint de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour la réalisation de la maison de santé pluridisciplinaire, **APPROUVE** le pré-programme joint à la présente délibération et le coût d'objectif des travaux pour un montant de 1 920 000,00 € HT, **DÉCIDE** d'indemniser chacun des candidats retenus à hauteur de 12 000,00 € HT, **ELIT** les membres titulaires et suppléants qui composent le collège de la maîtrise d'ouvrage :

Titulaires	Suppléants
Roland BAILLEUL	Arlette LAVILLE
Jennifer MATULL	Françoise FOUCHET
Marie SALITRA	Maria TORLAY
Noëlle LEDUC	Chantal NOBLET
Edwige LOURMIERE	Francis MACÉ

**SOLLICITE** les subventions au taux maximum auprès des différents organismes et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes.

• Par 20 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions, **APPROUVE** le lancement d'une procédure de mise en concurrence pour le renouvellement du marché de mobilier urbain.

• Par 20 voix pour et 7 abstentions, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au lot 1 : beurre, ovoproduits, fromages, lait du marché de fourniture de produits alimentaires.

• A l'unanimité, **SOLLICITE** des subventions auprès de l'Agence de l'eau et du Syndicat Mixte de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour l'acquisition des parcelles concernées par le périmètre de protection rapprochée de la prise d'eau du Paradet.

• A l'unanimité, **DECIDE** l'acquisition d'une petite emprise de terrain de 9 m<sup>2</sup> environ située à l'angle de la rue de Brocéliande et du chemin du Pont, à détacher de la parcelle cadastrée section E n°964 appartenant à Madame Anne-Marie BO SSU, au prix de 400,00 euros, **PRECISE** que la superficie exacte du terrain sera déterminée par un document d'arpentage établi par un géomètre, dont les frais seront à la charge de la Ville de Redon et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué aux Affaires Foncières à signer l'acte notarié à intervenir et tous les documents afférents.

• A l'unanimité, **RAPPORTE** la délibération du 11 juin 2010 relative aux travaux à l'abbatiale Saint-Sauveur, **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à engager les travaux de restauration complète de deux baies (n° 109 et 209 et n° 107 et 207) de l'abbatiale Saint-Sauveur pour un montant total de travaux de 134 014,07 € hors taxes, **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Ministère de la Culture à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Département d'Ille-et-Vilaine, **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de la Région Bretagne et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer toutes les pièces afférentes.

• A l'unanimité, **APPROUVE** le projet de convention avec le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine pour la prise en charge des travaux liés au déplacement d'un réseau d'eau potable, dans le cadre des travaux de la 2 x 2 voies de la route départementale 177 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Vu pour être affiché le 26 avril 2011 conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Redon, le 26 avril 2011  
Pour le Maire,  
Le Premier Maire-Adjoint  
Louis LE COZ